

Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne

Déclaration du groupe des Professions libérales

Canicules, sécheresses sévères, assèchement des nappes phréatiques, tornades, ces manifestations sévères liées au réchauffement climatique ont encore récemment touchés la France ; ... Ces phénomènes vont continuer à s'amplifier.

Deux sénateurs ont récemment listé les conséquences du « *choc climatique inévitable* » qui se profile à l'horizon 2050 et ont dressé un simple constat : la France n'est pas prête à les affronter.

Notre pays s'est pourtant donné un cap ambitieux : atteindre la neutralité carbone en 2050, notamment en divisant les émissions par au moins six, en multipliant par cinq la production d'électricité d'origine solaire en dix ans et en triplant les capacités de l'éolien terrestre d'ici 2030. Mais cet objectif est-il vraiment atteignable au regard de l'écart entre les ambitions de la France en matière de transition énergétique et les progrès effectivement réalisés ?

Dans son rapport rendu public le 26 juin, le Haut Conseil pour le climat rappelle qu'il est techniquement possible d'atteindre la neutralité carbone en 2050, mais à condition de faire de la stratégie nationale bas carbone la clef de voûte des politiques publiques. L'avis qui nous est présenté aujourd'hui partage cette vision et le groupe des professions libérales y adhère totalement.

Récemment, dix-neuf des vingt membres du G20 ont réaffirmé leur engagement pour « *la mise en œuvre complète* » de l'accord signé en 2015 à Paris sur la lutte contre le réchauffement climatique. Si on peut s'en réjouir, on ne doit pas s'en contenter car, pour autant, la France, comme de nombreux pays, est en retard sur ses objectifs climatiques.

Le dérèglement climatique devance nos efforts pour l'endiguer. Un sursaut s'impose ; nous devons changer de modèle.

C'est tout l'intérêt de l'avis qui nous est présenté aujourd'hui puisqu'il compile des leviers à actionner sur trois enjeux majeurs relatifs aux politiques publiques de climat, de transition énergétique et de biodiversité. L

Le groupe des professions libérales remercie le rapporteur pour son travail, a voté l'avis et invite la future Convention citoyenne à tenir compte de ces leviers dans leurs travaux.